



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 8 juillet 2015 au 22 juillet 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2015, s'est réuni le **MARDI 7 JUILLET 2015 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1. MOTION SUR LA FUSION DES COMMUNES

La Municipalité des sables d'Olonne réitère sa volonté de fusion au 1^{er} janvier 2018.

2. RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - ANNEE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des rapports des délégués des services publics pour l'année 2014.

3. CENTRE DE CONGRES LES ATLANTES - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le Conseil Municipal adopte le principe d'une délégation de service public, par voie d'affermage, du Centre de Congrès Les Atlantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la désignation du délégataire.

4. ENQUETE PUBLIQUE DE CONCESSION DES PLAGES : DECLARATION DE PROJET

Le plan des sous-concessions numéroté 2.1 était consultable en mairie, au service des Affaires Juridiques, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Conseil Municipal approuve la déclaration de projet, prend acte des observations et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur au terme du déroulement de l'enquête publique sur la concession des plages et de son avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment le cahier des charges de la concession avec l'État.

5. APPROBATION DU PRINCIPE DE LA GESTION SOUS LA FORME D'UNE SOUS-CONCESSION DE PLAGE - LOTS A À R DE LA PLAGE DES SABLES D'OLONNE - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA CONSULTATION ET D'ACCOMPLIR TOUS LES ACTES PREPARATOIRES A LA PASSATION DES SOUS-CONCESSIONS LOTS A À R

Le plan des sous-concessions numéroté 2.1 était consultable en mairie, au service des Affaires Juridiques, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Conseil Municipal décide de retenir le principe de la gestion sous la forme d'une sous-concession de plage des lots A à R de la plage des Sables d'Olonne pour une période qui se terminera le 31 décembre 2027, approuve le contrat type de sous-concession plage, le cahier des prescriptions architecturales et techniques des sous-concessions et le plan des sous-concessions numéroté 2.1, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de sous-concession des lots A à R de la plage des Sables d'Olonne, étant entendu que la désignation des attributaires des lots A à R fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal.

6. MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE RESPONSABILISATION EN FAVEUR DE MINEURS AYANT COMMIS DES INFRACTIONS - CONVENTION AVEC LE PARQUET DE LA ROCHE SUR YON

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

7. REHABILITATION DE L'ANCIENNE SOUS-PREFECTURE - INSTITUT DE FORMATIONS SUPERIEURES - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 024 000 € s'inscrivant dans le cadre du programme du Nouveau Contrat Régional du Pays des Olonnes, de l'Auzance et de la Vertonne 2015-2018 et à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération; approuve le plan prévisionnel de financement et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au dossier.

- FINANCES -

8. ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES 2015

Le Conseil Municipal admet en pertes sur créances irrécouvrables les sommes de 2 523,86 € au titre des créances admises en non-valeur et de 8 811.54 € au titre des créances éteintes, pour l'exercice 2015 sur le budget principal de la Ville.

9. RECENSEMENT DES CONTRIBUABLES - INDEMNITE AU PERSONNEL DES IMPOTS

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité de 849,65€ au personnel des impôts.

10. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 et autorise les écritures budgétaires.

- RESSOURCES HUMAINES -

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

- EDUCATION - JEUNESSE -

12. CONVENTIONS NECESSAIRES A L'ORGANISATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à venir avec les différents partenaires qui interviendront pour la bonne organisation des TAP.

13. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ENFANCE - JEUNESSE AYANT POUR OBJET D'AIDER L'AGGLOMÉRATION ET SES ÉLUS À DÉFINIR UN PROJET ÉDUCATIF PARTICIPANT À LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes d'Olonne-sur-Mer, des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et la Communauté de Communes des Olonnes, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur la réalisation d'un diagnostic enfance - jeunesse, désigne Monsieur Yvan KERVENKA, comme membre titulaire, et Madame Dominique MAESTRIPIERI, comme membre suppléant, pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Communauté de Communes des Olonnes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

14. MUSÉE - DÉPÔT D'UNE ŒUVRE DE GASTON CHAISSAC

Le Conseil Municipal approuve le dépôt d'oeuvre au musée de l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt.

15. CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUÉE A LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN FAVEUR DU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX POUR L'ANNÉE 2015.

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la participation financière allouée à la Ville des Sables d'Olonne en faveur du musée de l'Abbaye Sainte-Croix et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

16. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SARL AUDIO SUN POUR LE STOCKAGE DE SCENE

La délibération est retirée.

17. SUBVENTION ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN HUGUET

Le Conseil Municipal décide de voter cette subvention.

18. SUBVENTION SALLES

Le Conseil Municipal est favorable à l'octroi des subventions suivantes :
- 60 € pour l'Amicale Laïque,
- 180 € pour l'association « Olona ».

- ACTION SOCIALE -

19.SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Alphabétisation Réinsertion Scolaire	400,00 €
Secours Catholique	1 800,00 €
Association Sablaise des Déportés	750,00 €
Association des Conjointes Survivants	350,00 €
Club Loisirs et Amitiés	300,00 €
Protection Civile de Vendée	200,00 €
Jeunesse Ouvrière Chrétienne	150,00 €
Mission Locale Vendée Atlantique	37 066,01 €
Association Soleil d'Automne	250,00 €

- ACTIVITES SPORTIVES -

20.CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LES ASSOCIATIONS SABLAISES POUR L'ANIMATION ESTIVALE DU REMBLAI 2015

Le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations sablaises qui se sont portées volontaires pour l'organisation d'ateliers sportifs sur le remblai lors des soirées estivales (Archers Sablais, Cercle d'Échecs, Pays des Olonnes Basket, Sec Athlétisme, TVEC85, Twirling Club Sablais), décide d'apporter à ces associations un soutien financier forfaitaire correspondant à 100 € la soirée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

21.PARTICIPATION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE AU CLUB VENDEE POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 810 € au Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée.

22.DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de deux bancs de touche, sollicite une subvention de 1 100 € auprès de la Fédération Française de Football et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGES -

23.INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COURSE CROISIERE DES PORTS VENDEENS ET SPORTS NAUTIQUES SABLAI

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2 500 € et 500 € supplémentaires exceptionnels à la « Course Croisière des Ports vendéens » pour l'organisation de sa course en juillet 2015 et une subvention de 2 000 € aux « Sports Nautiques Sablais » pour l'organisation de la Olona Cup 2015.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

24.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DE L'YSER APPARTENANT AUX CONSORTS DE LA SUCCESSION BAUDOINT

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des consorts de la succession BAUDOINT, la parcelle cadastrée BE n° 413 située rue de l'Yser, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

25.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE TROIS DELAISSES DE VOIRIE SITUES RUE DU ROI ALBERT 1^{ER} APPARTENANT AUX CONSORTS DE LA SUCCESSION STEINEBACH

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des consorts de la succession STEINEBACH, les parcelles cadastrées BD n° 399 - 421 - 422 situées rue du Roi ALBERT 1^{er}, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

26.AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE ET DE DEUX GARAGES SITUES 29 RUE DE LA FORGE AUX CONSORTS MASSUYEAU

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts MASSUYEAU l'immeuble et les deux garages situés 29 rue de la Forge, cadastrés AZ n° 383 - 382, au prix net vendeur de 250 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

27.REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide de poursuivre pour l'année 2015 les aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

28.CONSTRUCTION D'UN RÉFECTOIRE ET AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AU GROUPE SCOLAIRE CLEMENCEAU - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 12 ET 15 ET N° 2 AU LOT 1

Le conseil Municipal autorise la passation des avenants n° 1 aux lots 12 et 15 et n° 2 au lot 1 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir.

*
* *